

**PROJET PEDAGOGIQUE**  
de  
**L'ACCUEIL PERI ET EXTRASCOLAIRE**  
**2019-2020**  
« **LES P'TITS MONSTRES** »



**FAREINS 01480**



# SOMMAIRE

Avant-propos

Introduction

<b>1. Fareins : un territoire</b>	<b>page 5</b>
1.1. La ville	page 5
1.2. La vie locale	page 5
1.3. L'association Valhorizon	page 5
<b>2. Le CLAE les « P'Tits monstres » de Fareins</b>	<b>page 6</b>
2.1. Un CLAE c'est quoi ?	page 6
2.2. Une équipe investie	page 6
2.3. Les locaux	page 7
a. Le fonctionnement	
b. Les locaux	
2.4. Les partenaires	page 7
<b>3. Focus sur...</b>	<b>page 8</b>
3.1. Notre conception des activités	page 8
3.2. Un accueil dès le matin	page 8
3.3. Le déroulement du temps méridien	page 8
3.4. L'accueil périscolaire du soir	page 9
<b>4. L'accueil de loisirs des mercredis et des vacances</b>	<b>page 10</b>
4.1. La journée type	page 10
4.2. Le plan mercredi	page 11
4.3. L'organisation	page 11
<b>5. La pédagogie : notre pilier éducatif</b>	<b>page 13</b>
5.1. Un projet éducatif	page 13
5.2. Nos intentions pédagogiques	page 13
5.3. L'importance d'une coéducation	page 16
5.4. Des loisirs pour tous	page 16
<b>6. Le règlement intérieur</b>	<b>page 17</b>
Le mot de la fin	page 21

## Avant-propos

La municipalité de Fareins a fait le choix de travailler en partenariat avec l'Association Valhorizon sur les temps périscolaires et extrascolaires. La volonté des élus étant de diversifier l'offre de services et d'intégrer ces accueils dans une cohérence éducative.

L'association Valhorizon travaille sur différentes communes autour d'activités en direction des enfants et des jeunes. Elle garantit la continuité des interventions, la complémentarité avec l'école et la cohérence éducative des actions en direction des enfants.

Pour ce faire, elle appuie son projet pédagogique sur un centre de loisirs associé à l'école (CLAE).

Les axes de ce projet sont :

- d'assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant en mobilisant toutes les ressources du territoire.
- de s'assurer ensemble que les activités proposées aux enfants garantissent leur sécurité, soient adaptées à leur âge et respectent leur rythme.

L'équipe d'animation de Valhorizon dispose des qualifications nécessaires dont les diplômes reconnus par la DDCS.

Les accueils extra et périscolaires sont déclarés et un conventionnement est établi avec la CAF.

L'équipe de direction et les animateurs évalueront l'impact du projet afin de modifier si nécessaire les objectifs que nous nous sommes fixés. Pour cela, un collectif réunissant la municipalité, les parents d'élèves et les intervenants se réunira régulièrement pour que ces accueils de loisirs soient de réels espaces de concertation au service de ses usagers.

## Introduction

Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein des accueils de loisirs péri et extrascolaire « les P'Tits Monstres » de Fareins, et vous aimeriez avoir une idée plus précise de ce qui peut être proposé par l'équipe d'animation.

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion conduite par l'ensemble de l'équipe d'animation.

*Ce dernier « décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. C'est aussi un outil de formation des animateurs, de suivi des conditions de déroulement et de conduite du projet.*

*Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune. Il est fondé sur la recherche du bien-être de ces derniers, de leur épanouissement et de leur accès aux responsabilités de la vie en société. »*

***Extrait du mémo guide édité par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, établissement public du Ministère de la cohésion sociale.***

Ce document va vous permettre de comprendre plus précisément le fonctionnement de ces accueils mais aussi de découvrir les intentions éducatives et pédagogiques qui vont guider l'action de l'ensemble de l'équipe d'animation durant cette année.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

N'hésitez pas à nous contacter !

Cordialement,

L'équipe pédagogique des « P'Tits Monstres ».

# 1. Fareins : un territoire.

## 1.1. La ville

Fareins est un village situé dans le département de l'Ain et la région du Rhône-Alpes.

La commune s'étend sur 8.22 km<sup>2</sup> et compte 2 253 habitants.

Fareins fait partie de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) qui regroupe 19 communes.

Cette commune rurale est particulièrement appréciée pour son bon vivre. En effet, c'est un village vivant grâce au dynamisme associatif et aux nombreux évènements qui s'y déroulent comme le festival de jazz.



## 1.2. La vie locale

La commune de Fareins peut s'appuyer sur un fort tissu associatif et des équipements de qualité. On trouve, en effet, 28 associations sportives, culturelles, artistiques ou de services à la population. Celles-ci sont fortement impliquées dans la vie locale et reconnues par les habitants. En plus des habitants de Fareins, elle draine également des habitants des communes environnantes.

Malgré la présence de communes plus importantes au sein de la communauté de communes, Fareins offre aux habitants un grand nombre d'équipements :

- Des commerces de proximité (épicerie, boulangerie, bar, etc...).
- Des infrastructures de loisirs (complexe sportif)
- Des services de proximité (soins esthétiques, bibliothèque, coiffeur, etc.).

## 1.3. L'association Valhorizon.



L'Association Valhorizon existe depuis plus de 25 ans. A l'origine, simple centre de loisirs, elle est aujourd'hui forte de 180 salariés et de plus de 2000 adhérents.

Aujourd'hui, l'association Valhorizon, pour la période 2017/2022, a axé son travail autour de :

**Développer des services d'utilité sociale avec les acteurs et habitants du territoire, dans le cadre des valeurs de l'Education Populaire, de la laïcité et des principes de l'économie sociale et solidaire.**

Cela passera par :

- ❖ Consolider offensivement l'existant ;
- ❖ Poursuivre le développement avec des diversifications ;
- ❖ Innover au service du projet et du territoire.

A partir de ces orientations, un travail en équipe est engagé chaque année afin de définir les objectifs du projet pédagogique.

## 2. Le CLAE les « P'Tits Monstres » de Fareins.

### 2.1. Un CLAE c'est quoi ?

Un **C**entre de **L**oisirs **A**ssocié à l'**E**cole est un Centre de Loisirs Sans Hébergement fonctionnant dans l'école sur les différents temps de l'enfant.

Il est une structure éducative habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des enfants pour des activités de Loisirs.

Cette habilitation est accordée et contrôlée (fonctionnement, pédagogie) par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et elle est soumise à certaines conditions :

- La présence d'un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement du centre, présentation des activités proposées aux enfants),
- La présence d'une équipe d'animation qualifiée (directeur et animateurs),
- Le respect d'un taux d'encadrement,
- La présence d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe du CLAE.

Les missions d'un CLAE s'articulent autour de quatre axes :

- Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouvertures scolaires et les heures et les jours de loisirs des enfants,
- Développer des activités au niveau du CLAE en ayant le souci de l'inscrire dans la réalité locale (prise en compte des conditions de vie des parents, de leur mode de vie, de la vie associative locale),
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative auprès des différents acteurs en définissant les rôles et les complémentarités de chacun,
- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées et en recherchant une cohérence dans les rythmes de vie des enfants.

### 2.2. Une équipe investie.

**L'équipe pédagogique** : Le référent du CLAE de Fareins réfère à la directrice adjointe du centre social du Tournesol (Association Valhorizon), Maryse LEPRETRE, du quotidien de la vie du CLAE.

Ensemble et une fois par semaine, un temps de régulation est mis en place afin d'améliorer l'existant.

Les animateurs présents travaillent à l'année au sein du CLAE. Ils sont salariés de l'association Valhorizon. Ils sont titulaires d'un diplôme qualifiant.

Notre ministère nous impose un quota d'animateurs diplômés soit au minimum : 50% de l'équipe doit être diplômés d'un BAFA ou d'une équivalence, 30% en cours de formation BAFA et 20% de non diplômés.

	<b>MATIN/SOIR/MERIDIEN</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>VACANCES</b>
<b>- de 6 ans</b>	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 10 enfants	1 animateur pour 8 enfants
<b>+de 6 ans</b>	1 animateur pour 18 enfants	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 12 enfants

## L'organisation du travail en équipe :

L'équipe pédagogique se réunit avant chaque période de vacances scolaires afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique et donc, si besoin est, améliorer son fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs ;
- De préparer les programmes d'activités ;
- De mettre en place des projets ;
- D'analyser sa pratique.

### 2.3. L'organisation.

#### a. Le fonctionnement.

Les accueils de loisirs des mercredis sont ouverts tous les mercredis de l'année en période scolaire (sauf fériés).

Nous ouvrons l'accueil de loisirs la première semaine de chaque petites vacances scolaires (sauf vacances de fin d'année) ainsi que les trois premières semaines de vacances d'été de 7h30 à 18h30 les enfants de 3 à 11 ans.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, les enfants peuvent être accueillis en demi-journée avec ou sans repas ou en journée complète (hors juillet où l'inscription est uniquement en journée complète).

L'accueil des enfants se fait en accord avec le projet pédagogique, le règlement intérieur ainsi qu'en se référant au projet pédagogique et social de la structure.

#### b. Les locaux.

Les « P'Tits Monstres » ont à leur disposition la salle de garderie, la cantine, la salle polyvalente et la cour extérieure pour jouer, prendre leurs repas et s'amuser en toute sécurité.

A l'extérieur, le grand parc du château Bouchet peut-être également mis à disposition des enfants selon les disponibilités. Ils peuvent donc se dépenser, jouer dans un cadre arboré magnifique en laissant libre court à leur imagination.



### 2.4. Les partenaires.

**Le corps enseignant et AVS :** la complémentarité entre notre équipe pédagogique et les enseignants est nécessaire au bon fonctionnement des différents temps d'accueils des enfants. En effet, ce lien garantit une coéducation et un suivi individuel de qualité.

**Prestataires de services :** Pour la mise en place d'activités spécifiques, le CLAE peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective, morale et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

**CAF :** La Caisse d'Allocation Familiale est un de nos partenaires financiers et pédagogiques.

**DDCS :** Le référent est en contact permanent avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui est notre partenaire pédagogique. Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre. Il peut inspecter le centre à tout moment, aussi en l'absence du directeur, un animateur sera désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection.

**La PMI :** La Protection Maternelle Infantile a un regard sur les locaux et l'accueil en général concernant les mineurs de moins de 6 ans.

**La Mairie :** Le personnel de service, la cantinière et les ATSEM font partie intégrante de l'organisation des accueils.

**Les bénévoles :** Certaines personnes seront amenées à participer ponctuellement à des temps d'animation dont l'activité principale est leur spécialisation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants à l'intérieur de notre projet d'activités.

**Associations locales :** Afin de garder une cohérence éducative et une identité, nous travaillons avec les différentes associations culturelles et sportives de la commune.

## 3. Focus sur...

### 3.1. Notre conception des activités.

Les activités proposées au CLAE les « P'Tits Monstres » visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles ont pour objectif commun de favoriser les rencontres, les échanges et le partage. Chaque activité doit intervenir en support des intentions pédagogiques :

- L'épanouissement personnel - L'ouverture aux autres - L'intégration ;
- Le développement d'un esprit critique, ainsi que la prise d'autonomie.

Il peut s'agir aussi de faire naître une créativité chez l'enfant et de lui permettre de s'accomplir. Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'enfant sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre d'un groupe.

### 3.2. Un accueil dès le matin.

Les animateurs du CLAE sont présents les jours scolaires de 7h30 à 8h30 avec les enfants. Ce temps particulier intervient comme un lien entre la maison et l'école. Il demande donc la mise en place d'activités manuelles ou culturelles et de projets adaptés. Durant ce temps, les enfants ont le choix de faire, mais aussi de ne pas faire, dans l'objectif de respecter au maximum leurs rythmes et besoins.

### 3.3. Le déroulement du temps méridien

Pause méridienne des maternelles est de 11h45 à 13h30. Pause méridienne des élémentaires est de 12h à 13h45. Nous accueillons sur le temps méridien en moyenne annuelle 90 élèves d'élémentaire et 40 élèves de maternelle.

Le temps de midi est composé de 2 temps forts :

- Un temps pour le repas ;
- Un temps d'activité.

Le temps de repas est séparé en 2 services :

- Le premier comprend les maternelles, CP et CE1
- Le deuxième correspond au CE2, CM1 et CM2.



### **Le déroulement du 1<sup>er</sup> service (maternelles, CP et CE1) :**

Les **maternelles** sont récupérées par les ATSEM. Ils traversent le parc à pied pour rejoindre la cantine ce qui leur permet de bénéficier d'une réelle coupure avec l'école.

Quand le repas se termine, les enfants retournent avec leurs ATSEM à l'école maternelle, où ils commencent un temps de détente. Des activités leurs sont proposées.

Pour les **CP**, ils sont récupérés à la sortie de l'école par les animateurs qui les accompagnent à la cantine où les enfants s'installent comme ils le souhaitent avec un animateur par table.

Quand le repas se termine un temps d'activité débute vers 12h45, animé et mené par les animateurs.

Tout au long de la semaine, les enfants participent à des activités variées, sportives, ludiques, manuelles, culturelles ou artistiques.

### **Le déroulement du 2<sup>ème</sup> service (CE2/CM1/CM2) :**

Les CE1, CE2, CM1 et CM2 sont récupérés à la sortie de l'école par les animateurs qui les accompagnent dans les différentes salles du périscolaire.

Tout au long de la semaine, ils participent à des activités variées : sportives, ludiques, manuelles, culturelles ou artistiques. Celles-ci peuvent s'inscrire dans le cadre de projet. A 12h50, les enfants se rendent à la cantine avec les animateurs.

Le temps de repas sera l'occasion de développer l'entraide, la solidarité et l'autonomie de l'enfant.

Les enfants sont ensuite raccompagnés par l'équipe pédagogique à l'école élémentaire.

Le cas échéant les retours sur le temps méridien sont faits aux enseignants afin de garantir un suivi de l'enfants sur sa journée.

## **3.4. L'accueil périscolaire du soir.**

Pour l'accueil de (16h15-18h30) vos enfants peuvent :

- ✚ Prendre leur goûter dans la salle polyvalente,
- ✚ Se relaxer, jouer à différents jeux de société, sportifs,
- ✚ Participer à des projets, faire des activités manuelles,
- ✚ Avancer sur leurs devoirs de manière autonome de 18h à 18h30



Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 16h15 et 18h30.

Un animateur se charge plus spécifiquement de la liste de présence et de l'accueil individuel de chaque famille. La volonté est de mettre en place un accueil individuel pour chaque famille.

## 4. L'accueil de loisirs des mercredis et des vacances.

### 4.1. La journée type.

Une « journée type » nous permet d'élaborer des repères de temps pour les enfants. Le descriptif de cette dernière peut être modulé selon l'effectif des enfants.

#### 7h30 à 9h : temps d'accueil

Les animateurs accueillent les parents et les enfants. Durant ce temps d'accueil, les animateurs mettent en place des petits jeux (jeux de sociétés, ateliers perles, coloriages, dessins...) afin que l'enfant puisse jouer dès son arrivée. Pendant ce temps, l'animateur est aussi disponible pour répondre aux demandes des parents, parler de l'enfant ou bien communiquer le programme de la journée.

#### 9h-11h30 : temps d'activité

Chaque animateur propose différentes activités (sportives, culturelles, manuelles, expression...suivant le programme d'activité) aux enfants. Ce temps d'activité peut être scindé en plusieurs temps suivant le rythme des enfants.

#### 11h30 – 12h : Temps libre, rangement des jeux et lavage de mains Temps d'accueil ou de départ pour les enfants inscrits en demi-journée

#### 12h – 13h30 : repas

Tous les enfants sont à table. Les animateurs qui prennent leurs repas avec eux ont pour objectif de faire de ce temps un réel moment de détente tout en favorisant la prise d'autonomie. C'est un temps d'échanges où chacun se doit de découvrir les aliments, leurs bienfaits, les règles de savoir vivre à table ainsi que la vie en collectivité. Ainsi, les enfants sont sollicités pour l'aide au service, au débarrassage et au nettoyage de leurs tables.

#### 13h30 – 14h30 : Temps calme Temps d'accueil ou de départ pour les enfants inscrits en demi-journée

Les enfants sont séparés en deux groupes pendant le temps calme. Les petits, suivant leur besoin, font la sieste ou bien la relaxation (ils sont allongés et l'animateur leur lit une histoire ou bien ils écoutent des contes en musique). Les plus grands font des activités calmes (telles que des jeux de constructions, dessins, jeux de sociétés, perles...)

#### 14h30 – 16h : temps d'activité

Chaque animateur propose différentes activités (sportives, culturelles, manuelles, expression...suivant le programme d'activité) aux enfants de leur groupe. Ce temps d'activité peut être scindé en plusieurs temps suivant le rythme des enfants.

#### 16h – 16h30 : temps libre



**Ce temps d'activité est incompressible, aucun enfant ne pourra partir avant 17h.**

#### 16h30 – 17h00 : le goûter

Les enfants goûtent dans leurs groupes avec leurs animateurs. C'est aussi un temps d'échange avec les enfants afin de connaître leurs ressentis de la journée.

#### 17h00 – 18h30 : temps d'accueil

Les animateurs accueillent les parents. Durant ce temps, les animateurs mettent en place des petits jeux. L'animateur est aussi disponible pour répondre aux demandes des parents, parler de la journée de l'enfant.

## 4.2. Le plan mercredi.

Aujourd'hui, différents temps coexistent autour de l'enfant : les temps scolaires, les temps familiaux et les temps périscolaires. Les projets éducatifs territoriaux ont mis en évidence l'importance de ces derniers comme des loisirs éducatifs.

Afin, de garantir une cohérence éducative sur les territoires il a semblé nécessaire de structurer l'accueil de loisirs du mercredi en mettant en place « **Le plan mercredi** ».

Le respect d'une charte qualité définissant 4 axes de travail est mis en place :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

## 4.3. L'organisation.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous nous efforcerons de varier les activités pour que chaque enfant puisse découvrir et s'épanouir. Nous nous appuyons sur nos compétences internes (animateurs diplômés et intervenants extérieurs) afin de diversifier les propositions :

- Activités artistiques, manuelles, citoyennes, d'expressions et culturelles.

<b>Enfants de petites et moyennes sections (effectif global environ 9 enfants)</b>				
<b>activité</b>	<b>objectifs</b>	<b>effectifs</b>	<b>Moyens de réalisation</b>	<b>finalité</b>
<b>Art plastique</b> <i>matins</i>	Développer l'imagination Prendre plaisir dans sa création Découvrir des artistes méconnus	6	Travailler avec des matières recyclées	Vernissage
<b>Atelier fais ce qu'il te plait</b> <i>matins</i>	Permettre aux enfants de s'écouter dans leurs envies	3	Propositions des enfants autour d'activités	Atteindre le libre choix

## Enfants de grandes sections/CP et élémentaires (effectif global environ 10 enfants)

activités	objectifs	effectifs	Moyens de réalisation	finalités
<b>Ludothèque</b> <i>Après-midi</i>	Développer la stratégie Favoriser le vivre ensemble (entraide/échanges)	10	Utilisation de différents jeux (plateau, stratégie, ambiance, coopération)	Création d'un jeu
<b>Cuisine 2.0</b> <i>Fin de matinée</i>	Découvrir des saveurs Découverte des produits locaux Apprendre à cuisiner avec des produits en circuit court Faire bon, sain, avec peu à moindre coût (herbes aromatiques) Comprendre les biens faits d'une alimentation équilibré (C.F. PNNS) Découvrir les trucs et astuces de cuisiniers	6	Visite de producteurs locaux Gestion d'un petit budget Intervention de cuisiniers professionnels	Organisation d'un repas de cantine pour tous.
<b>Atelier fais ce qu'il te plait</b> <i>Tous les mercredis matins</i>	Permettre aux enfants de s'écouter dans leurs envies	4	Propositions des enfants autour d'activités	Atteindre le libre choix

## 5. La pédagogie : notre pilier éducatif

### 5.1. Un projet éducatif.

Le projet pédagogique découle du projet éducatif. Il permet de situer les attentes de la structure mais aussi les valeurs qu'elle veut transmettre.

Les orientations principales de l'association Valhorizon :

- ❖ L'amélioration des conditions de vie des habitants, avec des services de la petite enfance à l'âge adulte ;
- ❖ Le développement social et de l'emploi, dans le cadre d'une dynamique de projets qui souhaite répondre aux besoins du territoire ;
- ❖ Une démarche citoyenne, qui associe les adhérents et habitants du territoire, mais cherche aussi à repérer des porteurs de projets.

A partir de ces orientations, un travail en équipe est engagé chaque année afin de définir les objectifs du projet pédagogique.

### 5.2. Nos intentions pédagogiques.

Au sein de notre projet pédagogique, nous faisons le choix de nous appuyer sur 5 axes principaux, c'est-à-dire le respect, l'autonomisation des enfants, la responsabilisation, le vivre ensemble ainsi que l'implication des parents. Pour cela, nos objectifs généraux sont :

- **Créer une dynamique de loisirs où l'enfant se rend acteur de son temps,**
- **Impulser le vivre ensemble,**
- **Favoriser l'implication, la communication et la participation des familles,**
- **Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant,**
- **Garantir un espace où l'équilibre de l'enfant est une priorité.**

Afin de répondre à ceux-ci, l'équipe pédagogique a décidé de mettre en place des objectifs opérationnels qui découleront de ces derniers ainsi que les méthodes adaptées.

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Méthodes
<p><b>Créer une dynamique de loisirs où l'enfant se rend acteur de son temps</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'autonomie de chaque enfant</li> <li>- Responsabiliser l'enfant</li> </ul>	<p>Il est nécessaire de donner la parole à chacun, que celle-ci soit respectée. L'enfant est amené à choisir son activité selon ses envies. De plus, la prise d'initiative est encouragée, les règles de vie sont élaborées ensemble. Une relation de confiance est primordiale !</p>
<p><b>Impulser le vivre ensemble</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'intégration de chaque enfant au sein du groupe</li> <li>- Etre à l'écoute de chaque enfant</li> </ul>	<p>Il est important d'encourager l'enfant à donner son avis, de favoriser les échanges entre les enfants et l'équipe comme valoriser l'enfant dans ses actes.</p>
<p><b>Favoriser l'implication, la communication et la participation des familles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des temps, des lieux et des situations propices à l'échange avec les parents</li> <li>- Permettre un travail favorisant et valorisant une cohérence éducative sur le territoire</li> </ul>	<p>Impliquer les parents par la communication mais aussi la réalisation de projets (représentation scénique, goûter, kermesse, etc.). Les animateurs veilleront à accueillir chaque famille, à prendre des temps de rencontre avec les familles.</p>

<p><b>Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des temps permettant à l'enfant d'être libre de ses choix</li> <li>- Susciter la curiosité par rapport à l'autre, à l'activité, etc...</li> <li>- Adapter les différents temps d'animations aux besoins et aux rythmes de chacun</li> </ul>	<p>L'enfant participe à <b>l'élaboration du programme d'activités</b>. Les animateurs adapteront certaines activités selon les envies et attentes. Il est nécessaire de susciter la <b>créativité</b>, le <b>plaisir</b> et l'<b>imaginaire</b> de l'enfant mais aussi d'éveiller à de nouvelles activités.</p>
<p><b>Garantir un espace où l'équilibre de l'enfant est une priorité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant</li> <li>- Respecter le rythme de l'enfant</li> </ul>	<p>La sécurité physique de l'enfant nécessite la <b>connaissance des différents stades du développement</b> de celui-ci (Mettre en place des temps de sieste, de relaxation ou des temps calmes selon les besoins des enfants). Il est nécessaire de veiller à ce que l'enfant ne se mette pas en danger ni mette en <b>danger</b> ses camarades et d'adopter les <b>règles de vie en communauté</b>.</p> <p>La sécurité morale s'applique de par <b>le langage</b> adopté par les enfants comme le personnel. Il est important <b>de respecter son corps</b>, celui des autres comme <b>respecter les différences</b> (lutter contre tous types de violence).</p>

### 5.3. L'importance d'une coéducation.

Il nous paraît primordial de maintenir un lien avec les parents afin de s'assurer du bon suivi de l'enfant. L'éducation des adultes de demain est un but commun. Nous proposons donc de mettre notre énergie et nos compétences au service des familles.

Nous souhaitons être un lieu ressource pour accompagner de manière positive la relation entre enfants et parents. Evidemment, cela se fait dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Afin de favoriser l'implication et la participation des familles au sein du CLAE, l'équipe pédagogique met en place différentes actions telles que :

- goûter ;
- spectacle ;
- fêtes de fin d'année.



Ces temps-là permettent aux familles de découvrir les réalisations de leurs enfants et de partager un moment convivial avec l'équipe.

De plus, le référent ainsi que les animateurs restent à la disposition des familles pour tous renseignements concernant la vie du centre.

Nous avons déjà travaillé avec les élus et les familles l'objectif étant de constituer un comité de pilotage afin de mesurer l'impact du CLAE sur le territoire. Nous devons redéfinir les membres de ce comité car au-delà des enseignants, des parents et des élus il nous paraît pertinent d'intégrer les associations locales qui travaillent en direction de l'enfance.

Un premier travail a été effectué avec les enseignants autour du projet pédagogique du CLAE. Tout au long de l'année nous élaborerons des projets d'animations pouvant faire lien avec les projets d'école.

Au-delà de la question du projet il est important que notre intervention se fasse en lien avec les enseignants et que chacun des acteurs du CLAE aient un regard croisé dans la prise en charge des enfants. Nous avons déjà été invité au conseil d'école et il est prévu que nous participions à cette instance tout au long de l'année.

### 5.4. Des loisirs pour tous.

L'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs du Tournesol tient à accueillir dans la mesure du possible les enfants porteurs de handicap afin d'apprendre à chacun à vivre, apprendre et grandir ensemble, TOUS ensemble.

*« Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active ».*

*Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.*

Chaque enfant étant unique et chaque handicap comportant des degrés variables, il convient donc de s'adapter à chaque situation.

Ainsi le partenariat avec les familles et les professionnels demeure incontournable et essentiel. Un entretien avec la famille sera mis en place en début, milieu et fin de séjour afin de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant et de garantir un suivi régulier.

## 6. Le règlement intérieur

### L'INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERI ET EXTRASCOLAIRE LES « P'TITS MONSTRES » VAUT ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT.

Ce règlement intérieur est établi afin d'accueillir au mieux votre enfant, lui offrir un accueil de qualité, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement interne de la structure.

Le CLAE les « P'Tits Monstres » accueille les enfants de 3 à 11 ans. Il fonctionne conformément aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, aux instructions de la Direction Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection Maternelle Infantile pour les enfants de moins de 6 ans.

#### **Nous contacter :**

Secrétariat du Centre Social Le Tournesol  
178 chemin d'Arras 01600 Trévoux  
Tel : 04-74-00-56-20  
Mail: [le.tournesol@valhorizon.fr](mailto:le.tournesol@valhorizon.fr)

Le CLAE est un service géré par l'association Valhorizon. C'est un lieu d'apprentissage, de détente, de loisirs et de repos.

#### **Article 1 : Inscriptions**

Cette formalité est obligatoire avant tout accueil. Le dossier d'inscription comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant (attestation CAF, autorisation parentale, fiche sanitaire).

Le dossier d'inscription fait l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La première inscription nécessite un déplacement des familles dans les centres sociaux ou lors des permanences organisées à Fareins.

Aucune inscription non acquittée au préalable ne peut être prise en compte. L'inscription n'est valable que si le dossier est complet.

**Toute modification des inscriptions doit être signalée auprès du secrétariat de  
L'association Valhorizon au 04.74.00.56.20 ou par mail : [le.tournesol@valhorizon.fr](mailto:le.tournesol@valhorizon.fr)**

#### **Pour l'accueil de loisirs des mercredis :**

Inscription possible au plus tard jusqu'au vendredi 18h30 pour le mercredi suivant.

#### **Pour les accueils de loisirs des matins et des soirs :**

Inscription possible au plus tard jusqu'au jeudi 18h30 pour le lundi suivant.

#### **Pour les accueils de loisirs des vacances :**

Inscription possible au plus tard jusqu'au mercredi 18h30 pour la semaine suivante.

## Où et quand puis-je faire mon inscription ?

- A) Au secrétariat du centre social Le tournesol 178 chemin d'Arras 01600 Trévoux  
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Le vendredi de 14h à 18h30.  
Possibilité d'inscrire à l'année, au trimestre ou au mois.
- B) Lors des permanences organisées à Fareins ou auprès du référent du CLAE les « P'Tits Monstres » présent sur place.
- C) Par mails à : [le.tournesol@valorizon.fr](mailto:le.tournesol@valorizon.fr) Un mail de validation vous sera retourné pour confirmer la réservation.

## Article 2 : Modalités d'accueil des mercredis et des vacances

### a) Plages d'accueils :

Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas selon le rythme ci-dessous, avec des plages d'entrées et de sorties fixent, en lien avec le projet pédagogique :

TEMPS D'ACCUEILS	HORAIRES
Arrivés du matin	Entre 7h30 et 9h
Arrivés/départs avant repas	Entre 11h30 et 12h
Arrivés/départs après repas	Entre 13h30 et 14h
Départs du soir	Entre 17h et 18h30

Afin de ne pas entraver le déroulement des projets d'animation, un temps d'activités incompressible est maintenu. Si les familles souhaitent venir chercher leurs enfants entre 9h et 12h ou entre 14h et 17h elles doivent en demander au préalable l'autorisation auprès de la responsable et signer une décharge parentale.

### b) Fonctionnement de l'accueil des mercredis et des vacances (conventionnement CAF) :

TEMPS D'ACCUEILS	HORAIRES
Matinée avec repas	7h30 à 14h
Après-midi avec repas	12h à 18h30
Matinée sans repas	7h30 à 12h
Après-midi sans repas	14h à 18h30
Journée complète avec repas	7h30 à 18h30

## Article 2 : Modalités d'accueil périscolaire (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)

Jours d'accueil	Plages matin	Plages midi	Plages soir
Lundi	7h30 à 8h30	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30
Mardi	7h30 à 8h30	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30
Jeudi	7h30 à 8h30	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30
Vendredi	7h30 à 8h30	11h45 à 13h45	16h15 à 18h30

Les élèves de maternelles sont récupérés à 11h45 et les élèves d'élémentaire à 12h. Les élèves de maternelles retournent en classe à 13h30 et les élèves d'élémentaires à 13h45.

### Article 3 : Administration de médicaments

L'équipe de direction de l'accueil de loisirs est la seule autorisée à administrer des médicaments, à condition qu'ils soient dans leur emballage d'origine et avec une ordonnance médicale.

Par mesure de sécurité, aucun médicament ne doit rester dans le sac des enfants. A l'arrivée de l'enfant, les médicaments doivent être confiés aux animateurs. Ils vous seront restitués lors du départ de l'enfant.

### **L'automédication est interdite.**

### Article 4 : Repas/alimentation.

Les repas pris les mercredis et les vacances sont confectionnés par une entreprise de restauration collective. Les menus sont établis par une diététicienne. Les plats sont réchauffés dans la cuisine de l'accueil de loisirs par le personnel de cuisine qualifié.

**Les allergies alimentaires doivent être signalées à l'inscription, il vous sera demandé un certificat médical justifiant de l'allergie.**

**Un repas de substitution fait et emmené par la famille pourra vous être demandé si la direction estime trop complexe la gestion des allergies alimentaires.**

L'accueil de loisirs propose des repas sans viande pour respecter les choix des familles.

### Article 5 : Tarifs et règlements :

QUOTIENTS FAMILIAUX	GARDERIE à la demi-heure		MERCREDISET VACANCES SCOLAIRES		
	Matin 7h30 à 8h30 Soir 16h15 à 18h15	Soir 18h15-18h30	CDL DEMI-JOURNEE 7H30 à 12H OU 14H à 18H30	REPAS de 12h à 14h	CDL JOURNEE 7h30 à 18h30 avec repas
< 500	0,38 €/ 1/2 h	0,19 € 1/4 h	3,70 €	4,60 €	12 €
de 501 à 800	0,75 €/ 1/2 h	0,38 € 1/4 h	7,20 €	4,60 €	19 €
de 801 à 999	1,05 €/ 1/2 h	0,53 € 1/4 h	8,20 €	4,60 €	21 €
de 1000 à 1499	1,35 €/ 1/2 h	0,68 € 1/4 h	9,20 €	4,60 €	23 €
> 1500	1,5 €/ 1/2 h	0,75 € 1/4 h	10,20 €	4,60 €	25 €
Extérieurs	1,6 €/ 1/2 h	0,80 € 1/4 h	12.45€	5,10 €	30 €

#### Tarifs dégressifs :

Pour deux enfants inscrits : -10% sur le total facture

Pour trois enfants et plus inscrits : -20% sur le total facture.

Une adhésion à l'association Valhorizon est obligatoire. Elle peut être individuelle (6€) ou familiale (17€ à partir de 3 membres).

Le règlement se fera à l'issue de la réception mensuelle par mail de votre facture du mois réalisé. Plusieurs modes règlements possible : par chèque à l'ordre de Valhorizon, en espèces, par chèque vacances ou par virement.

Des facilités de paiement en plusieurs fois sont possibles.

#### Article 6 : Les modalités de fonctionnement du CLAE

Tout retard des parents doit être signalé auprès du 04.74.00.56.20. A défaut ou en cas de retards fréquents, des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion peuvent être prises.

Les comportements d'enfants, portant préjudice à la bonne marche des accueils de loisirs peuvent faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

En cas d'événement grave, les parents ou les personnes désignées sont averties immédiatement, l'enfant est confié au SAMU ou aux pompiers pour être conduit au centre hospitalier le plus proche.

### **TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE.**

En cas d'absence, la famille se doit d'en avertir la structure au plus tard une semaine à l'avance.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf :

- Sur présentation d'un certificat médical au plus tard deux semaines après l'absence de l'enfant ;
- En cas de situations imprévues et exceptionnelles ;
- Une fois dans l'année scolaire pour raisons personnelles.

Les déductions éventuelles seront rétablies sur la prochaine inscription sous forme d'avoir. Si l'enfant ne fréquente plus la structure, un remboursement sera établi.

#### Article 7 : assurance.

Dans le cas où sa responsabilité civile pourrait être engagée, la structure souscrit un contrat d'assurance définissant les garanties pour les dommages que les enfants accueillis pourraient provoquer et pour ceux dont ils pourraient être victimes.

En cas de dommages corporels, l'assurance de la structure intervient, si nécessaire, en complément des prestations des organismes sociaux.

#### Article 8 : effets et objets personnels à l'enfant.

Afin que votre enfant puisse profiter au mieux de sa journée, il est conseillé de lui mettre une tenue vestimentaire adaptée. Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires.

Le port de bijoux ou d'objet de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Ainsi, l'accueil de loisirs décline toutes responsabilités en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants.

L'utilisation des téléphones portables est interdits au sein de l'accueil de loisirs.

#### Article 9 : autorisations parentales.

Il vous sera demandé lors de l'inscription de stipuler les noms, prénoms et coordonnées des personnes autorisées à venir récupérer votre enfant.

Seule une personne majeure pourra être autorisée à venir récupérer un enfant inscrit à l'accueil de loisirs.

Il sera fait exception pour les grands frères et grandes sœurs d'une même fratrie (à partir du collège)

sous réserve d'une autorisation parentale spécifique préalablement transmise au référent du CLAE.

Il leur sera demandé une pièce d'identité (carte de bus, permis...) lors de leurs premiers passages.

Cette autorisation pourra être modifiée tout au long de l'année par vos soins auprès du secrétariat ou de l'animateur référent du CLAE.

### **Le mot de la fin :**

Toute l'équipe souhaite que les accueils de loisirs des  
« P'Tits Monstres » de Fareins soit plus qu'un simple mode de  
garde, mais aussi un lieu où les familles inscrivent leurs enfants avec  
confiance et où nous partageons une volonté commune de coéducation  
et de bien-être de vos chers chérubins.